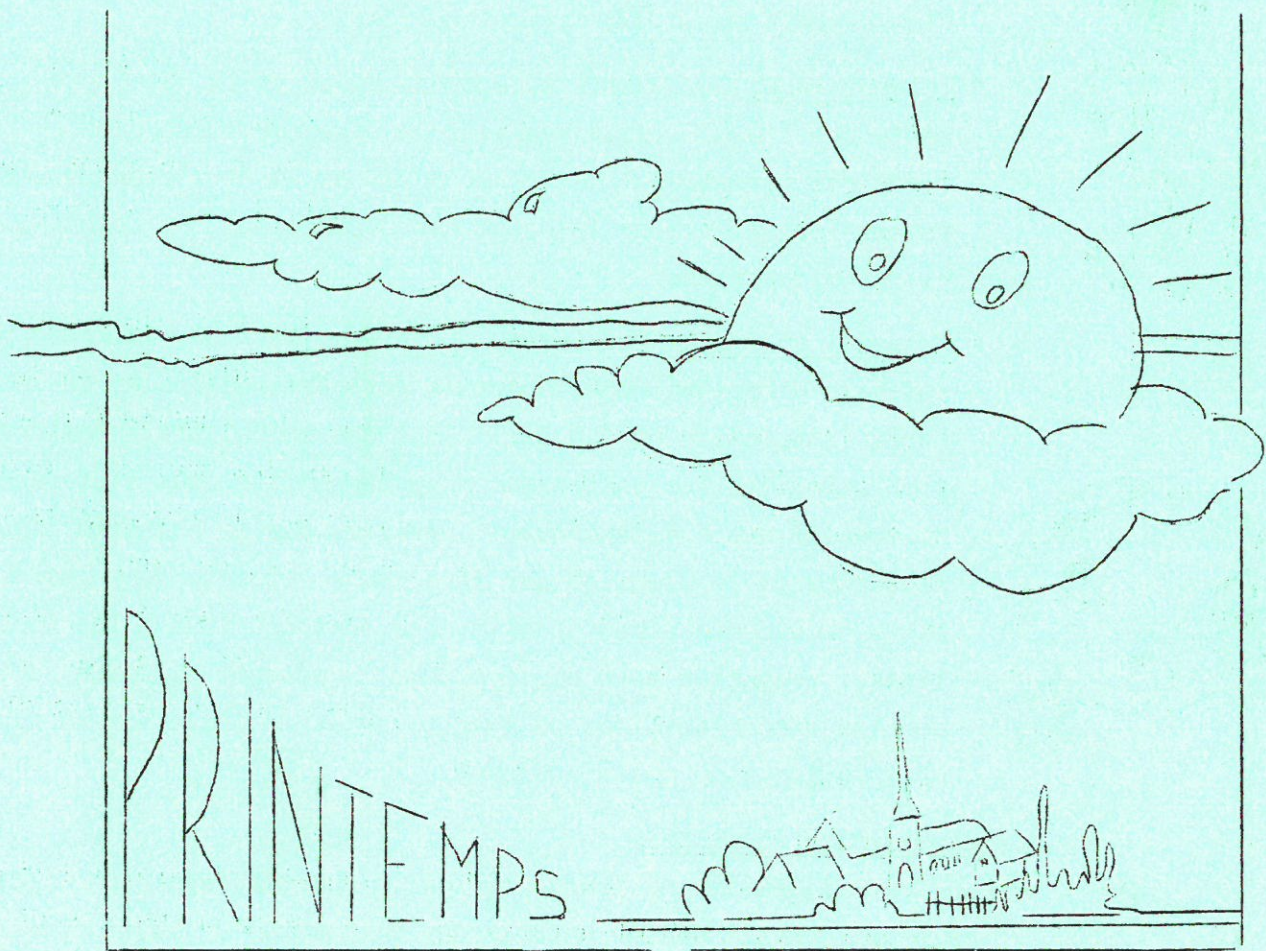


# ENTRÉE-NOUVE.

THIAVILLE SUR MEURTHE MARS 90 N°267





**\*\* EN DIRECT DU CONSEIL \*\***

Le Conseil était réuni le 9 Février 1990. Excusé: Monsieur SOUVAY.  
Il a examiné les divers points suivants inscrits à l'ordre du jour:

1.- Forêts.

\* Vente de grumes: Le 14 février à Baccarat, la commune vendait 46 m<sup>3</sup> de hêtre et 49 m<sup>3</sup> de chêne. Le hêtre ne s'est pas vendu le chêne a été adjugé à la S.E.F. de Rambervillers pour 20 000 F.

\* Estimation des coupes: L'O.N.F. a effectué le martelage dans les parcelles 1, 2, 25 et 26. Le produit attendu, selon l'Office, serait de 50 000 Francs environ.

\* Travaux 1990: Le Conseil accepte le devis de 16 721 F présenté par l'O.N.F. pour réaliser le dégagement des plantations des parcelles 1, 4, 7, 8, 9, 19 et 24 et l'élagage des routes forestières de la Basse des Groseillers, de Gernarmont et de Sainte-Barbe.

\* Salariat en forêt: Par lettre du 16 Janvier 1990, le Maire a saisi la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (Inspection du Travail) ainsi que la Mutualité Agricole pour connaître les conditions dans lesquelles peut s'exercer le travail des " ébrancheurs " désignés par le bûcheron adjudicataire de la coupe ou par la commune. Lorsque tous les éléments de réponse seront connus, une synthèse fixant les modalités à respecter sera publiée dans le présent bulletin, afin que les responsabilités de chaque partie en cause soient clairement définies en cas d'accident.

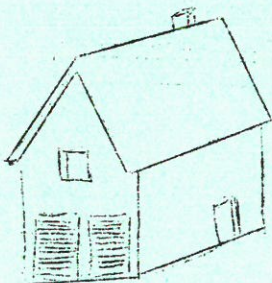
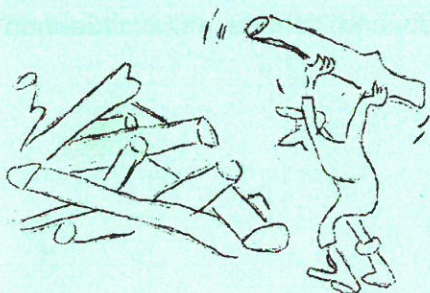
2.- Acquisition foncière.

Le Conseil, après une longue réflexion engagée depuis plusieurs mois déjà, avait décidé du principe d'acquérir un local pour garer le tracteur, la remorque et le futur engin qui sera nécessaire aux Sapeurs-Pompiers lors de leur intégration.

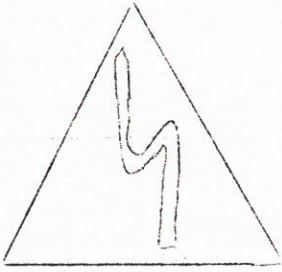
Après avoir étudié plusieurs formules, le Conseil décide d'acheter le terrain et les garages situés à la Croix et appartenant à Mr. Philippe JOANNARD. Il charge le Maire des formalités utiles et l'autorise à signer l'acte.

.../...

En 1990, Thisville fleurit ... pensons y ...







3.- C. D. 159.

Soucieux de la sécurité des usagers et compte tenu de la densité de la circulation sans cesse croissante, le Conseil sollicite du Conseil Général l'élargissement et le reprofilage du C. D. 159 entre Thiaville et Raon-l'Etape.

4.- Contournement de RAON.

Le Conseil ayant refusé catégoriquement le tracé qu'on lui impose sans que les garanties demandées soient assurées d'être prises en compte au stade actuel du dossier, le Maire a rencontré Mr. le Sous-Préfet fin novembre 1989 pour s'entretenir de cette affaire.

A l'issue de l'entrevue, il avait été convenu qu'une rencontre à effectif restreint Direction Départementale de l'Equipement/ Communes de Thiaville et de Lachapelle serait organisée. Un récent courrier du Sous-Préfet n'évoque plus cette entrevue.

Le Conseil Municipal a chargé le Maire de réitérer la demande de rencontre avec la D.D.E. Cette décision est entérinée à l'unanimité par le Conseil Municipal. (La réunion va finalement être organisée début mars).

5.- Elections Professionnelles.

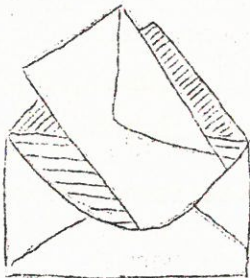
A l'occasion de leur dernière réunion, les Maires du canton avaient jugé anormal d'organiser, dans les conditions prévues jusqu'ici, les diverses élections professionnelles et avaient souhaité que le vote par correspondance soit étendu.

Faisant suite à cette requête, Mr. le Député REINER a posé la question au Ministre concerné. Le Conseil sera informé de la suite dès que la réponse ministérielle sera connue.

6.- Collège de BACCARAT.

En septembre 1989, le poste d'infirmière a été supprimé, en novembre, le nombre d'heures de la conseillère d'orientation a été diminué. En janvier 1990, le poste de conseillère d'orientation est supprimé. L'intérêt bien compris de nos enfants, qui doivent disposer des mêmes atouts, des mêmes chances et doivent être traités avec la même équité qu'en milieu urbain, impose le maintien de ce poste.

.../...



YSONKA BOUCLER  
LE C.E.S. ... SION  
DIT RIEN, ...!





Il conduit le Conseil à protester contre cette mesure rapportée in extrémis heureusement, et à apporter son soutien à l'Association des Parents d'Elèves du Collège de Baccarat.

Le Conseil demande que soit assurée la pérennité de ce poste.

7.- EAU.

L'Agence de Bassin Rhin-Meuse vient d'aviser la commune que la taxe de contrevaieur à lui verser passera de 0,56 F à 0,75 F par mètre cube d'eau, soit 34 % d'augmentation! En 1976, cette taxe n'existait pas. En 1986, elle était de 0,32 F, soit en 5 ans: 134 % d'augmentation!

De plus, une nouvelle taxe dite de "prélèvement" a été créée par Rhin-Meuse en 1988. Elle est de l'ordre de 10 centimes par mètre cube, à verser par la commune, et s'ajoute à celle ci-dessus. Enfin, une taxe de 8 centimes environ par mètre cube est versée au Fonds National d'Adduction d'Eau.

Par lettre du 29 Décembre 1989 adressée à l'Agence Rhin-Meuse, le Maire a vigoureusement protesté contre ces hausses abusives et demande diverses explications. A ce jour, aucune réponse n'est parvenue. Les élus fixeront le prix de l'eau et de l'assainissement 1990 lors d'une prochaine réunion.

8.- Taxes Municipales.

Comme chaque année à pareille époque, le taux des diverses taxes communales est examiné. Le Conseil procède aux ajustements nécessaires:

Nettoisement en forêt: 10 à 30F le stère (1985)...1990: inchangé

Bois mort, charbonnette: 1F le stère 1986)...1990: "

Droits de pesée: 20F la pesée (1987) 1990: "

Location Annexe F.Rural: 150F la 1/2 journée (1985)

250F la journée (1985)

200F la 1/2 journée au 01.08.1990

300 F la journée au 01.08.1990

Tracteur + remorque pour Lachapelle: 150 F/Heure (1986)inchangé

Concessions au cimetièrre: trentenaire: 270F (1987) 300 F 1990

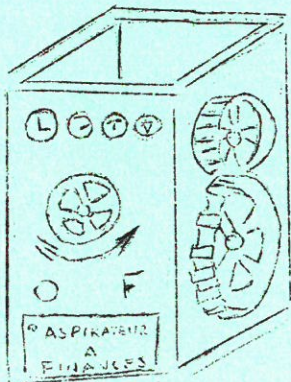
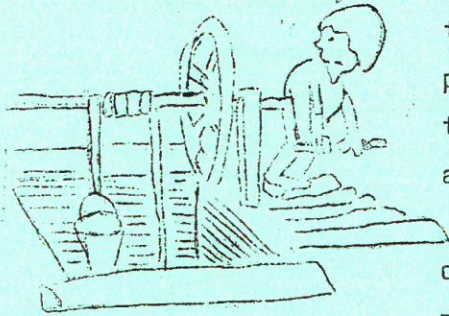
perpétuelle: 1350F (1987) 1500F "

Local de distillation: 2F/Litre (1987) 2,50F au 01.01.1991

Traversée de route: 800 F (1989) 1990: inchangé

.../...

MEME COMME ÇA  
Y FAUDRAIT  
ENCORE PAYER!





9.- Impôts locaux.

18  
18  
18

L'inflation ayant été de + 3,6 % en 1989, le Conseil décide de limiter l'ajustement nécessaire des impôts à + 4 % pour la part communale, la seule sur laquelle il a compétence.

10.- SAPEURS - POMPIERS.

L'annuaire téléphonique indique en tête des abonnés le: 18 et dans la liste de ceux-ci le numéro des Sapeurs-Pompiers de Baccarat, ce qui peut être source de confusion.

A la suite de la protestation du Maire, un ajout sera fait en face du numéro des Sapeurs-Pompiers de Baccarat. Il sera ajouté: renseignements administratifs.

11.- ROUMANIE.

Les familles qui souhaiteraient accueillir à leur domicile pour un court séjour un enfant, peuvent se faire connaître d'urgence à la Mairie qui transmettra.

12.- INFORMATISATION.

La proposition faite par l'Association des Maires et par le Conseil Général est examinée. L'investissement à réaliser, (installation, formation et maintenance) est de l'ordre de 50 000 Francs, les logiciels spécifiques étant fournis gratuitement.

L'informatisation est inéluctable, cependant le Conseil souhaite connaître les conditions de compatibilité avec les services de la Perception avant de prendre une décision.

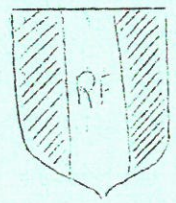
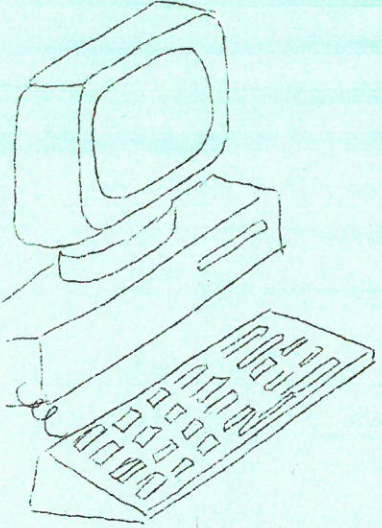
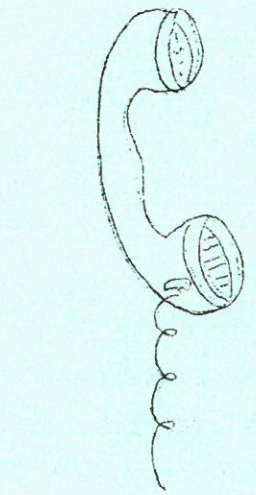
13.- AMENAGEMENT DE LA MAIRIE.

Le Conseil confie à Monsieur SALAIGNAC l'étude nécessaire relative à la redistribution des locaux du rez-de-chaussée.

Les travaux à réaliser dans l'ancienne salle de Mairie font l'objet d'un appel d'offres. L'ouverture des plis aura lieu le 19 Février et le résultat sera inscrit dans le prochain bulletin.

.../...

Un cours de balai ... un pot de fleurs ...  
c'est peu ... mais c'est tellement mieux !



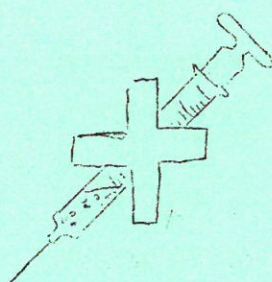




#### 14.- TRAVAUX D'EAU.

Les travaux de renforcement du réseau de distribution se poursuivent par l'Entreprise CHIARAVALLI. Le Conseil décide de faire restaurer les deux bassins de 75 m<sup>3</sup> chacun construits en 1932 lors de la création du réseau d'eau et dont l'étanchéité n'est plus assurée (coût: 45 000 F environ).

Il décide également d'augmenter le volume d'arrivée d'eau aux réservoirs en provenance du captage des Grands Fourchons ( de 50 à 70 m<sup>3</sup> de plus par jour) par suppression d'une partie des pertes de charge (coût: 50 000 F environ, étude en cours par la D.D.E.).



#### 15.- SOINS INFIRMIERS A DOMICILE.

Le Conseil décide de rattacher THIAVILLE au canton de BACCARAT. A l'origine, ce service n'existait pas sur le canton mais seulement sur Raon. Le rattachement sur Baccarat, compte tenu des structures mises en place, permettra une efficacité accrue.



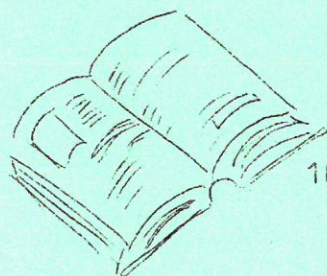
#### 16.- GAZ ET E.D.F.

Le Groupe Gazier Est annonce une étude de branchement de gaz entre le feder et l'usine MATUSSIÈRE et FOREST. Un dossier sera adressé en Mairie.

E.D.F. a l'intention également de créer une ligne nouvelle 63/90 KV afin d'alimenter l'usine MATUSSIÈRE et FOREST. Une réunion est organisée le 27 Février à Raon.

#### 17.- CLASSES SPECIALISEES A BACCARAT.

La somme de 185 Francs réclamée par la ville de Baccarat pour un enfant de Thiaville/M qui fréquente une classe spécialisée sera payée mais le Conseil refuse de s'engager pour l'avenir.



#### 18.- DROIT DE PREEMPTION.

Pour un terrain constructible de 920 m<sup>2</sup> situé à Fagnoux, le Conseil ne souhaite pas utiliser son droit de préemption.

#### 19.- DIVERS.

Le Maire donne lecture de la lettre du Président du Conseil Général annonçant une étude nouvelle sur l'élimination des ordures ménagères (schéma départemental), d'une lettre du



.../...





Député donnant des précisions sur les concours de l'Etat aux communes, du service de soins à domicile, d'une carte du Maire de Vassincourt (Meuse).

Les points suivants sont ensuite évoqués: zone artisanale, prévention routière, A.D.E.P.P.B. et diverses demandes de subventions.

Le Maire donne ensuite lecture des 47 lettres et cartes de voeux reçus et répond aux questions. Il fait le point sur les stagiaires T.U.C. et les difficultés rencontrées pour en recruter, tant filles que garçons. Il lève la séance à 0 h 55.

**\*\* DISTINCTION \*\***

Monsieur le Préfet et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de secours de M. et Moselle viennent d'adresser à Monsieur Dominique GEORGE, domicilié 3, rue des Vosges à Thiaville/Meurthe, le document officiel attestant sa brillante réussite à l'examen de Caporal de Sapeurs-Pompiers et pour lequel une longue préparation spécifique, tant technique que sportive, a été nécessaire. Un grand bravo...

**\*\* LA VIE DU VILLAGE \*\***

- Mariage: Le 20 Avril sera célébré en Mairie de Thiaville/Meurthe le mariage de Mr. André VAUTRIN, agriculteur, domicilié 34, Grande rue à VIGNEULLES (M. et Moselle) avec Melle Anne-Marie AUBRY, boutonniériste, domiciliée 15, rue du Moulin à THIAVILLE/Meurthe.

Nous présentons nos meilleurs voeux de bonheur aux futurs époux et nos félicitations aux parents.

**\*\* PROCHAINES MANIFESTATIONS \*\***

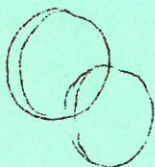
24 mars:	Soirée spectacle	F. Rural Lachapelle
22 avril:	Repas des Aînés	A. Familiale Thiaville
29 avril:	Sortie pédestre	F. Rural Lachapelle
30 avril:	Bal du Muguet	A. Familiale Thiaville

**\*\* RECENSEMENT \*\***

Il a commencer le 5 Mars. Comme pour les opérations précédentes, le Maire a désigné Monsieur Henri NEUHAUSER comme agent recenseur pour la commune. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

.../...

les fleurs ...  ... la vie ...





**\*\* CHIENS ET CHATS \*\***

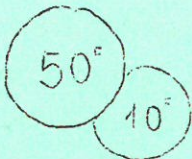
Il n'est pas inutile de redire - une fois encore - que la divagation de nos fidèles compagnons n'est pas autorisée, quelle que soit la saison. Cette mesure de portée générale est encore plus impérieuse dans nos région où sévit la rage.



De plus, on vient de signaler en Mairie qu'un chien avait mordu un habitant...

**\*\* PRIME A L'AMELIORATION DE L'HABITAT \*\***

Conseils, avis, renseignements...: dossiers de demande à déposer à la Subdivision de l'Equipement, 20, rue Humbépaire à Baccarat, qui est compétente et sera heureuse de vous faciliter la vie... et peut-être de vous faire obtenir des aides financières...!



**\*\* SAPEURS - POMPIERS \*\***

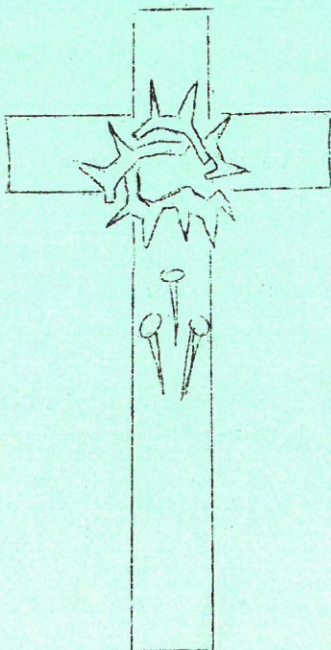
Tout appel d'urgence doit être réalisé en composant le 18 et aucun autre numéro.

Le 18 ...  
à noter ...

Pour éviter toute ambiguïté, la page blanche : Commune de Thiaville/Meurthe qui indique à son ordre alphabétique le numéro 83 73 14 81 sera modifiée lors d'un prochain rectificatif et comportera la précision: Sapeurs-Pompiers (renseignements administratifs)... 83 73 14 81. En effet, ce numéro correspond à celui des Sapeurs-Pompiers de Baccarat, alors que ce sont ceux de RAON qui sont chargés des secours et de l'incendie sur THIAVILLE.

Un sinistre ... un accident ...c'est le 18 qu'il faut composer!

**\*\* OFFICES RELIGIEUX \*\***



Dimanche 25 mars	9 h		Messe à THIAVILLE
Samedi 31 mars	18 h		Messe à MERVILLER
Dimanche 1er avril	9 h		Messe à BERTRICHAMPS
Samedi 7 avril	18 h	célébration pénitentielle	Messe à BACCARAT
Dimanche 8 avril	9 h		Messe à DENEUVRE
Jeudi 12 avril	9 h	Jeudi Saint	THIAVILLE et DENEUVRE
Jeudi 12 avril	10 h 30	"	BACCARAT, BERTRICHAMPS
Vendredi 13 avril	15 h	Vendredi Saint	Chemin de Croix BACCARAT
Vendredi 13 avril	15 h	"	Chemin de Croix à LACHAPELLE
			.../...







\* Le 13 février 1990, Monsieur Joël BOUDOT a déposé un permis pour construire sa maison à Fagnoux.

**\*\* IMPOTS LOCAUX \*\***

*Des sous...*

Compte tenu de l'inflation de l'année 1989 (soit + 3,6 %) les impôts locaux, part communale, (la seule sur laquelle le Conseil Municipal peut intervenir) augmenteront de 3,76 %, soit 0,016 % de plus que l'inflation.

*Des sous...*

L'ensemble des contribuables thiavillois assujettis au paiement de la taxe d'habitation versera dans les caisses de la commune 84 204 F, 50 206 F pour ceux assujettis à l'impôt sur le foncier bâti, 11 315 F pour ceux qui acquittent l'impôt sur le foncier non bâti. Enfin, la somme de 20 302 F sera encaissée de l'ensemble des commerçants, artisans, etc... qui paient une taxe professionnelle. Total encaissé par la commune: 166 037 F.

*Encore et*

*toujours des sous!...*

**\*\* RAMASSAGE DES MONSTRES \*\***

*A noter* →

Au cours de l'année 1990, la Société ESPAC effectuera trois ramassages d'objets ménagers encombrants: vieux meubles usagés, matelas, sommiers, cuisinières, machines à laver, téléviseurs, etc...

Ces tournées auront lieu les:

12 Avril - 19 Juillet - 22 Novembre.

Ces ramassages ont lieu aux heures habituelles.

**\*\* LISTE ELECTORALE \*\***

La liste électorale arrêtée au 28 Février compte 469 électeurs, dont 229 électeurs et 240 électrices.

**\*\* RECENSEMENT MILITAIRE \*\***



Les jeunes garçons nés entre le 1er janvier 1973 et le 31 mars 1973 sont invités à venir en Mairie aux heures habituelles, munis du livret de famille ou d'une pièce d'identité, pour se faire recenser. Cette opération est obligatoire.

.../... M . J .

\*\*\*\*\*  
FLEURIR THIAVILLE ... C'EST FLEURIR VOTRE CADRE DE VIE QUOTIDIEN ...  
\*\*\*\*\*



\*\* DICTONS DE MARS \*\*

<u>EN PATOIS</u>	<u>TRADUCTION</u>
1.- Manre printemps Bel aûtomne.	Vilain printemps Bel automne.
2.- Petiote pyeuyche Abat grand vo.	Petite pluie Abat grand vent.
3.- Pio lundi Grante semaine.	Petit lundi Grande semaine.
4.- Quand les vèsses sâton fû Les jalêilles en n'sont pu è dotè.	Quand les vers de terre sortent Les gelées ne sont plus à redouter.
5.- Lis corbés brèillon On èré d'lè nôche.	Les corbeaux croassent On aura de la neige.

F . G .

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART  
\*\*\*\*\*

1.- A.D.M.R. - REPAS CHAUDS.

Un service de repas chauds servis à domicile est organisé en faveur des personnes âgées. Chaque repas comprend: potage et entrée, viande et légumes, fromage, dessert. Prix: 33 F.

Le repas, placé dans des récipients isothermes, est amené à votre domicile entre 12 h et 13 h. Il est chaud et très copieux et il n'est pas nécessaire d'en prendre tous les jours. N'hésitez pas... c'est très bien.

Adressez-vous à Mme Yvette BENOIT pour tous renseignements et pour l'inscription.

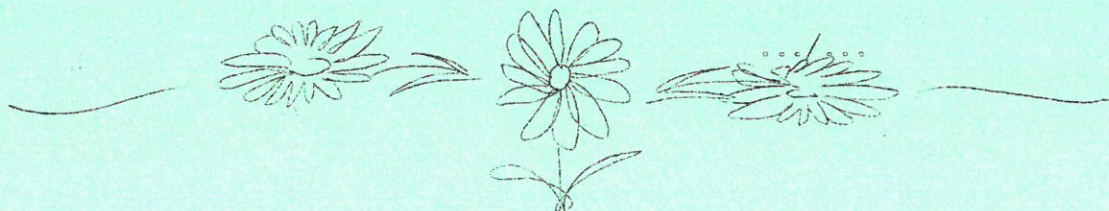
Y . B .

2.- FOYER RURAL. DANSE FOLKLORIQUE ENFANTS.

La section danse folklorique des enfants recherche des chemises à carreaux et des chapeaux de cow-boys pour enfants.

S'adresser chez Mr. et Mme Jean-Louis PICARD, 3, rue de la Côte.

J.L. P .





TENNIS DE TABLE.

Quelques résultats:

En Championnat, la première équipe est pratiquement assurée de monter en Départementale 1. Lors du match au sommet face au second Saint-Roch, nos joueurs étaient au Top Niveau. Ils ont balayé leurs adversaires 15-3. Le chef de file Frédéric FALINE (4points) a entraîné ses équipiers derrière lui: Alexis MARCOT et Raphaël BERTHIER (4 points chacun) et Laurent JEANNE (2 points), ainsi que MARCOT et JEANNE en Double (1 point). Saint-Roch devra se contenter des barrages pour espérer monter également.

La deuxième équipe, bien que battue à moyenmoutier, est toujours 2ème de son groupe. Ces deux équipes sont en position de monter car le 3ème, Provenchères, est assez éloigné.

Le 18 février, quelques joueurs participaient au tournoi de Thaon. Ce tournoi, très relevé, a débuté à 8 heures et a fini à 24 heures (16 heures Non-Stop). La présence de 200 joueurs explique la longue durée de ce tournoi.

Alexis MARCOT a fait un remarquable parcours puisqu'il ne s'est incliné qu'en Demi-Finale face à un joueur de Golbey.

Les autres joueurs se sont bien battus mais se sont fait éliminer assez rapidement.

B . C .

3.- BRIOCHEs DE L'AMITIE.

La vente de brioches au profit de l'Association Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux (A.E.I.M.), dont le but est de recueillir des fonds pour participer à la construction d'un nouvel Institut Médico-Educatif à Lunéville, se déroulera LES SAMEDI 31 MARS ET DIMANCHE 1er AVRIL 1990.

Merci pour l'accueil favorable que vous réserverez aux membres bénévoles qui vous proposeront ces brioches au prix de 20,00 Francs l'unité.

V . P .

\*\*\*\*\*  
\*  
\* Dépôt légal 328/80 Imprimerie: Mairie de THIAVILLE/M Directeur: JACQUEL M. \*  
\*  
\*\*\*\*\*

les fleurs . . . pensons y . . .





## EMPLOI DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur FOUSSÉ cesse ses fonctions début septembre et le poste de Secrétaire de Mairie est à pourvoir.

L'embauche pourrait avoir lieu début Juillet 1990.

### \* Conditions principales:

- être titulaire du baccalauréat (ou diplôme équivalent)
- savoir taper à la machine à écrire couramment.
- posséder les notions de base pour utiliser un micro-ordinateur.
- être disponible, sérieux, motivé, avoir de la mémoire, savoir organiser et gérer.

\* Le poste: 39 heures par semaine (y compris les réunions du Conseil), sur cinq jours par semaine.

\* Salaire: 6 071 Francs brut par mois au 1er échelon (titularisation après une période d'essai d'un an).

\* Un dossier explicatif peut être retiré en Mairie les mardis et vendredis entre 18 h et 19 h.

\* Date limite de dépôt des candidatures: 10 MAI 1990

